

Syndicat Intercommunal des quatre chemins
COMITE SYNDICAL DU 27 NOVEMBRE 2023
Procès verbal

L'an deux mil vingt trois, le vingt-sept novembre à dix-neuf heures trente, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian CHAUVOIS.

Présents : BOURDON Alain, BRUNEL Alain, CZERNY Nathalie, DE CORSON Hervé, DE SLOOVERE Françoise, DENION Catherine, DES CHAMPS DE BOISHEBERT Ghislain, DUBOILLE Edith, HAUCOURT Catherine, LEBORGNE Hubert, MABIRE Rachel, MARIE Stéphanie, MARS Philippe, NEUTRE Christiane, PATUREL Hervé, PICARD Raymond, PIQUET Bruno, PREVOT Anne-Laure, PUTIGNIER Aurélie, RIVOIRE Lionel.

Absents : BERT Jean (excusé), BADAIRE Colette (pouvoir à Hubert LEBORGNE), DE GREGORIO-AVVENIRE Sandy (pouvoir à Stéphanie MARIE), HERTEL Guillaume (pouvoir à Hervé DE CORSON), LEPLEY Nathalie (pouvoir à Nathalie CZERNY), MARCHETEAU Sylvain (excusé), MOINE Anne-Sophie (excusée), OBLIN Elise (excusée), PAILLEY Germain (pouvoir à Christian CHAUVOIS), RUFFIN Roselyne (pouvoir à Catherine HAUCOURT), TRAMPLER JOUAN Danièle (excusée), VILLEDIEU Corinne (excusée).

Secrétaire de séance : Hervé DE CORSON

Monsieur le Président ouvre la séance et demande si les membres du Comité Syndical approuvent le dernier procès-verbal de la réunion du 16 octobre 2023. Le procès-verbal de la séance du 16 octobre 2023 est approuvé à l'unanimité.

DÉCISION MODIFICATIVE N°3 : REMBOURSEMENT DU FILET DE SÉCURITÉ
INFLATION – N°2023/020

Objet de la dépense	Augmentation des crédits		Diminution des crédits	
	Article	Sommes	Article	Sommes
Remboursement acompte filet inflation	678 D	+ 2 000 €	022 D	- 2 000 €

DÉCISION MODIFICATIVE N°4 : RÉPARTITION DE L'AIDE EXCEPTIONNELLE
VERSÉE PAR LES TROIS COMMUNES ADHÉRENTES – N°2023/021

Objet de la dépense	Augmentation des crédits	
	Article	Sommes
Répartition aide exceptionnelle	74748 R	+ 30 000 €
	6042 D	+ 3000 €
	60623 D	+ 2 000 €
	6247 D	+ 2 000 €
	64111D	+ 10 000 €
	64131 D	+ 5 000 €
	64138 D	+ 3 500 €
	6453 D	+ 4 500 €

**RÉFLEXION SUR UNE AUGMENTATION DES TARIFS APPLIQUÉS AUX
FAMILLES – N°2023/022**

Monsieur le Président explique que des solutions doivent être apportées pour que la situation financière actuelle du service ne perdure pas. Si les communes n'augmentent pas leur participation en 2024, il faudra envisager une augmentation des tarifs appliqués aux familles.

Ainsi, Monsieur le Président demande à la directrice du SIVOM, Charlotte EUDELIN, de faire une présentation d'une proposition de nouveaux tarifs pour les secteurs Enfance et Jeunesse.

Madame EUDELIN Charlotte explique que pour respecter les conditions exigées par la Caisse d'Allocations Familiales la hausse des tarifs ne peut être significative (22€ maximum pour une journée complète). Pour limiter la masse salariale, les inscriptions dans les secteurs Enfance et Jeunesse, doivent être limitées.

Monsieur PICARD Raymond précise que l'année prochaine, un budget doit être alloué à chaque activité organisée (camps) et celui-ci doit être respecté.

Madame PREVOT Anne-Laure explique que maintenant qu'une dynamique s'est mise en place au sein de l'espace jeunes, il est dommage de limiter le nombre de jeunes accueillis. Elle propose une carte tamponnée à la présence.

Monsieur le Président propose qu'une réflexion soit menée et que de nouveaux tarifs soient soumis à un vote lors d'une réunion courant janvier 2024, pour une application au 1er février 2024.

Madame DENION Catherine demande qui reverse le complément dû aux pertes liées aux abattements.

Monsieur le Président précise que ces manques à gagner sont à la charge du SIVOM.

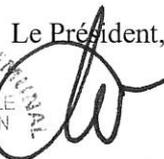
L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h00.

Le secrétaire de séance,



Hervé DE CORSON

Le Président,



Christian CHAUVOIS

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
MATHIEU
BIEVILLE-BEUVILLE
PERIERS / LE DAN
mairie de
BIEVILLE-BEUVILLE
1 rue général de Gaulle
14112
DES QUATRE CHEMIN